

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Avenant n°1 - Affaire n°25S0002 - Lot 1 : Équipements électriques de l'office et du bar - Modification ligne BPU**

N° : VA\_DEC2025\_730  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la commande publique,

### **décidons**

De conclure avec la société EQUIP'FROID ET COLLECTIVITES située à FOREST-SUR-MARQUE (59510), titulaire du lot 1 du marché Acquisition des équipements de l'office et du bar de la Rose des Vents, un avenant n°1 afin de prendre en compte les éléments suivants :

Modification de la ligne Lave-vaisselle à capot avec condenseur de buée – marque SMEG – Type SPH505H ».

Cette modification entraîne une plus-value de 1978,00 € HT.

Imputation budgétaire : 21848 028 2200 SFROSE

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.1.1 Soutien aux institutions culturelles (Rose des vents, Musée d'Art Moderne)

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le jeudi 16 octobre 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214722-AU-1-1  
Date AR Préfecture : vendredi 17 octobre 2025